

Sesmaisons (de)

Preuves de noblesse pour la Petite Ecurie (1765)

Louis Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Louis Henri Charles Rogatien, fils de Claude François de Sesmaisons et de Marie Louise Gabrielle de la Fontaine Solar de la Boissiere, pour son admission dans la Petite Écurie du roi, à Paris le 30 avril 1765.

Bretagne, 30 avril 1765

Preuves de la noblesse de Louis Henry Charles Rogatien de Sesmaisons agréé pour être élevé page du Roi dans sa petite écurie, sous la charge de monsieur le marquis de Beringhen, premier écuyer de Sa Majesté.

De gueules, à trois maisons d'or posées deux en chef et une en pointe.

I^{er} degré, produisant. Louis-Henri-Charles-Rogatien de Sesmaisons, 1751.

Extrait des registres des batemes de la paroisse de Sainte Radegonde de la ville de Nantes portant que Louis-Henry-Charles-Rogatien fils de messire Claude François de Sesmaisons, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, enseigne des gardes du corps et brigadier des armées du Roy, et de dame Marie-Louise Gabrielle de la Fontaine Solar de la Boissiere sa femme, naquit et fut batisé le 20 mars 1751. Cet extrait signé Forget, vicaire de Ste Radegonde, et légalisé.

II^e degré, père et mère. Claude-François de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, Marie Gabrielle Louise de la Fontaine Solar de la Boissiere, sa femme, 1743. ...La numérisation a laissé quelques mots illisibles dans la reliure du document. *d'or, et d'azur [...] six pièses, les branches [...] échiquetées de [...] de trois traits.*

Contract de mariage de messire Claude-François de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Sesmaisons, de la Sauziniere, les Portes-



■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32117, p. 183, no 88.

■ Transcription : **Tugdual Le Rouge de Guerdavid** en mars 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, avril 2020.

chaises etc., mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du roy, fils de feu messire Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Sesmaisons, de la Sauziniere, les Porteschaises, etcétéra et de dame Julie Le Pennec sa veuve accordé les 3 et 10 mars 1743 avec demoiselle Marie Gabrielle Louise de la Fontaine-Solar de la Boissiere, fille de messire François de la Fontaine-Solar, chevalier, comte de la Boissiere, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, lieutenant pour le roy au gouvernement de Dieppe, et de feu dame Marie Henriette de Boulainvillers. Ce contrat passé devant Bronod et son confrere, notaires au Chatelet de Paris.

Extrait des registres de batemes de la paroisse de S^t Similien, alias S^t Sembrin lez Nantes, portant que Claude François, fils de messire Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauziniere etc., et de dame Julie Le Pennec sa femme, naquit le 29 may 1709, fut ondoyé le 30 desdits mois et an, et reçu le supplement des ceremonies du bateme le 8 fevrier 1717. Cet extrait signé Le Geai, curé de S^t Similien, et légéalisé.

III^e degré, ayeul. Charles de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, Julie Le Pennec, sa femme, 1705. De gueules à trois testes de pucelles d'argent, posées deux en chef, et une en pointe.

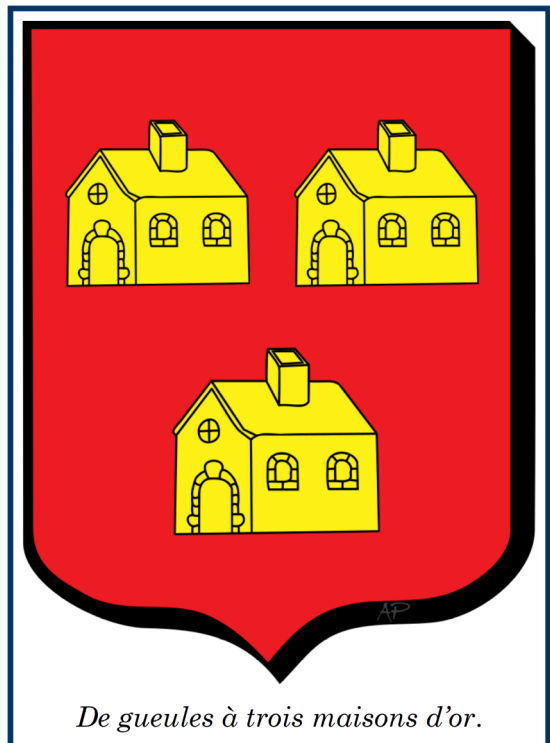
Contrat de mariage de messire Charles de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons et de la Sauziniere, accordé le 7 novembre 1706 avec demoiselle Julie Le Pennec, fille de messire Charles Le Pennec, seigneur de Boisjolan et de Lesnerac, et de dame Jeanne Gorge. Ce contrat passé devant notaire à Guerrande.

Contract du premier mariage de messire Charles de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, de Malville et de la Sauziniere, fils aîné et heritier principal et noble de messire René de Sesmaisons, et de dame Judith Huteau sa femme, accordé le 5 juin 1701 avec demoiselle Cecille du Pédorvaux. Ce contrat passé devant Fremin notaire à Nantes.

[folio 183v]

IV^e degré, bisayeul. René de Sesmaisons, seigneur d'Anet, Juliette Huteau, sa femme, 1668. *D'argent à un ecureuil d'azur rampant.*

Contrat de mariage de messire René de Sesmaisons, seigneur d'Anet, sous lieutenant dans le régiment des gardes françoises, fils aîné et héritier principal et noble de messire Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, chevalier de l'ordre du roy, et de dame Barbe Le Bigot sa femme, accordé le 17 mars 1668 avec demoiselle Judith Huteau, fille de Jaques Hu-



teau, seigneur de Buron, président en la chambre des comptes de Bretagne, et de dame Charlotte Thevin. Ce contrat passé devant Belon, notaire à Nantes.

Arrest de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne rendu à Rennes le 19 janvier 1669 par lequel Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, et René de Sesmaisons son fils et son héritier principal et noble, sont maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction en conséquence des titres qu'ils avoient produits pour la justifier depuis l'an 1220. Cet arrest signé Malescot.

V^e degré, trisayeul. Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, Barbe Le Bigot, sa femme, 1634. *De sable à trois testes de leopard d'or, les langues de gueules posées deux et une.*

Contrat de mariage de messire Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, fils de messire Christophe de Sesmaisons, vivant seigneur du Perrai, et de demoiselle Françoise de Lesrat sa femme, accordé le 19 février 1634 avec demoiselle Barbe Le Bigot. Ce contrat passé devant des Mortiers, notaire à Nantes.

Partage dans la succession de Christophe de Sesmaisons, ecuyer, seigneur de la Sauziniere, donné le 9 novembre 1630 par demoiselle Françoise de Lesrat sa veuve à Claude de Sesmaisons, ecuyer, son fils et son héritier principal et noble. Cet acte reçu par Carte notaire à Nantes.

Lettres de confirmation de chevalier de l'ordre de St Michel données par le roy le 28 avril 1665 à Claude de Sesmaisons en conséquence des preuves de sa noblesse et de ses services qu'il avoit faites pour estre maintenu dans cet ordre. Ces lettres contresignées le Tellier et Seillées.

VI^e degré, 4^e ayeul. Christophle de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, Françoise de Lesrat sa femme, 1595. *D'azur à une teste de loup d'or, arrachée, et un chef d'argent.*

Sentence rendue en l'officialité de Nantes le 26 septembre 1595 portant fulmination de la bulle de dispense que noble personne Christophe de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, avoit obtenu du pape le 13 juin de la même année pour se marier avec Françoise de Lesrat, sa cousine, fille de noble Guillaume de Lesrat, seigneur de Lancrau et de la Giliere, et de demoiselle Françoise Grignon. Cet acte signé le Moine.

Partage dans la succession de noble et puissant François de Sesmaisons, vivant saigneur de la Sauziniere, donné le 26 décembre 1593 par Christophe de Sesmaisons, ecuyer, son fils aîné et de demoiselle Marguerite Payet sa femme, a Jean de Sesmaisons son frère puisné. Cet acte reçu par de Launai notaire à Nantes.

[folio 184]

VII^e degré, 5^e ayeul. François de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere,

Marguerite Poyet sa femme, 1560. *D'azur, à trois colonnes d'or posées deux et une, écartelé de gueules, à un dragon d'or, ailé.*

Contrat de mariage de noble personne François de Sesmaisons, seigneur de la Sauziniere, accordé le 25 décembre 1560 avec Marguerite Poyet, dame de Chalonges et fille de noble homme Pierre Poyet, seigneur des Granges et de Malitourne. Ce contrat passé devant Pingard, notaire à Angers.

Vente faite le 12 septembre 1564 par François de Sesmaisons, ecuyer, seigneur de la Sauziniere, a Jaques de Sesmaisons son frère, de tous les droits qu'il pouvoit pretendre dans les biens de Jaques de Sesmaisons leur père, vivant ecuyer, seigneur de Sesmaisons, et dans ceux de demoiselle Anne Eder, leur mere. Cet acte reçu par Michel, notaire à Nantes.

VIII^e degré, 6^e ayeul. Jaques de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, Anne Eder sa femme, 1540. *De gueule a une fasce d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de meme posées deux en chef et l'autre en pointe.*

Quittance donnée le 10 mars 1540 par Anne Eder a Robert Eder son frère, seigneur de Beaumanoir, de la somme de 200 livres qu'il s'était obligé de luy payer par le contrat de son mariage qui avoit été accordé avec Jaques de Sesmaisons dès le vingt aoust mil cinq cens douze. Cet acte signé Anne Eder.

Nous Louis-Pierre d'Hozier, chevalier conseiller du roy en ses conseils, juge d'armes de la noblesse de France et commissaire de Sa Majesté pour certifier la noblesse de ses ecuyers et ses pages,

Certifions au Roi et à messire Henri-Camille, marquis de Beringhen, premier ecuyer de Sa Majesté, chevalier, commandeur de ses ordres, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et gouverneur des villes et citadelles de Chalon sur Saone, que Louis-Henri-Charles Rogatien de Sesmaisons a la noblesse necessaire pour être admis au nombre des pages que Sa Majesté fait elever dans sa petite écurie ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve que nous avons dressée et vérifiée à Paris le trentieme jour du mois d'avril de l'an mil sept cent soixante cinq.

[Signé] d'Hozier.